Formulaire de demande de mise à disposition du Bac à Traille
Théâtre de la Renaissance – Oullins – Lyon Métropole

Afin d'étudier la possibilité d'une mise à disposition du Bac à Traille en vue de répétitions, merci de remplir le formulaire suivant et de l'envoyer à
l.toureille@theatrelarenaissance.com

Les demandes seront étudiées :

- Pour la saison en cours ou à partir d'avril pour la saison suivante (les demandes arrivées avant avril ne seront pas étudiées).
- Pour des séances de répétitions et non pour des ouvertures au public.
- Pour des périodes de 1 semaine maximum.
- Pour des projets en adéquation technique avec le lieu (cf. dossiers techniques du théâtre : https://www.theatrelarenaissance.com/dossiers-techniques/).

Conditions techniques résumées :

L'Utilisateur s'organise durant la période de mise à disposition de façon autonome. La mise à disposition des lieux n'implique en aucun cas la mise à disposition du personnel technique de La Renaissance**.** Aucun matériel supplémentaire ne sera fourni autre que celui attaché au bâtiment. La Renaissance ne fournira aucun branchement téléphonique, informatique ni d'accès internet.

Espace scénique : 9m x 13m. Murs nus (gris). Sol stratifié gris.
Le matériel technique est composé de :

- Quelques projecteurs (PAR, PC 650) + un jeu d'orgue.
- Un petit système son

Formulaire de demande de mise à disposition du Bac à Traille
Dossier à remplir

- Nature du projet (théâtre, musique, danse, arts visuels, marionnettes, …) :
- Nom du projet :

Renseignements administratifs

- Raison sociale :
- Siège social :
- Téléphone :
- Forme juridique :
- N° SIRET :
- Code APE :
- Licence(s) :
- Représentée par :

Dates

- Date(s) :
- Soit : X JOUR(S)
- Horaires de travail :
- Etat des lieux d'entrée et remise des clés : souhaité le
- Etat des lieux de sortie et restitution des clés : souhaité le

Responsable désigné

- Nom du responsable désigné par L'Utilisateur :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :

Conditions Financières

Une refacturation forfaitaire des fluides (eau, électricité, gaz), liée à l'occupation du lieu, est adressée à L'Utilisateur à l'issue de la résidence. Elle s'élève à 28€ HT (33.60€ TTC) par jour pour des périodes égales ou inférieures à 2 jours, et à 22€ HT (26.40€ TTC) pour des périodes supérieures à 2 jours.

- Nombre de jours :
- Montant de la refacturation :
    - X € HT
    - X € TTC